

PUBLIC

Salarié d'une structure d'aide et
soin à domicile

PSH : Nous consulter

Pré requis

Attestation de réussite du
parcours d'autoformation de
l'INRS@01001 « Acquérir des
bases en prévention des risques
professionnels »

DURÉE et EFFECTIF

21 h en présentiel (2 + 1 jour)
1,5 jours de travaux d'intersession
répartis sur 4 à 8 semaines
½ journée d'accompagnement

LIEU

Dans votre établissement

ou

nos locaux

Accessibilité : PMR

DATE

A définir, à votre convenance

COÛT

Nous contacter

ÉVALUATION ET VALIDATION

A l'issue de la formation, le
participant ayant satisfait aux
exigences certificatives se voit
délivrer un certificat d'acteur AP
ASD

La prolongation du certificat est
conditionnée par le suivi d'un
stage « Maintien et Actualisation
des Compétences » tous les 36
mois

Intervenant (e) :

Formateur AP ASD et HAPA,
certifié INRS

OBJECTIFS

Venir en appui de la direction pour organiser et d'animer la démarche
de prévention des risques professionnels de sa structure

Elaborer un projet de prévention des risques professionnels de la
structure

Proposer des actions d'amélioration à partir de l'analyse d'une situation
de travail

CONTENU

Identification des principaux risques du secteur

Les enjeux de la prévention

Estimation du niveau de maturité de la structure en matière de
prévention

Développement de la démarche de prévention correspondant à la
stratégie de la structure

Observation et analyse d'une situation de travail

Proposition et mise en place des actions de prévention

Elaboration et animation d'un projet de prévention

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'appuie sur des exposés-débats, échange, étude de cas

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Vidéo projecteur, ordinateur, tableau blanc